



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : [www.sitecommunistes.org](http://www.sitecommunistes.org)

Hebdo : [Communistes.hebdo@wanadoo.fr](mailto:Communistes.hebdo@wanadoo.fr)

E'mail : [communistes2@wanadoo.fr](mailto:communistes2@wanadoo.fr)

**22-03-2017**

## *Maroc : Un procès inique contre les militants Sahraouis*

**L**e procès du groupe de Gdeim Izik se tient actuellement devant la Cour d'Appel de Salé, au Maroc. Le gouvernement marocain juge à nouveau des militants sahraouis arrêtés après le violent démantèlement, à l'aube, par les forces publiques marocaines, du camp de protestation pacifique de 2010, composé de femmes, d'enfants, de personnes âgées et d'hommes. Gdeim Izik était un camp établi par la population sahraouie dans le territoire occupé pour exiger ses droits économiques et sociaux, droits qui lui sont refusés depuis 1975, lorsque le Maroc a envahi l'ancienne colonie espagnole au mépris du droit international et avec le silence complice des « amis » du Maroc et en particulier la France.

Le Sahara occidental est occupé depuis 1975 par le Maroc. C'est un territoire non autonome en attente de décolonisation. Un accord de cessez-le-feu a été signé en 1991 entre le Front

Polisario et le Maroc sur la promesse d'un référendum d'autodétermination qui n'a toujours pas été mis en œuvre en raison du refus du Maroc. Ainsi depuis 42 ans, le peuple sahraoui, représenté par le front Polisario qui en est aux yeux de l'Union Africaine et de l'ONU son représentant légitime subit-il la violation du droit souverain des peuples à l'autodétermination.

Après avoir été torturés et emprisonnés pendant plus de six ans, les militants sahraouis sont accusés de violences en bande organisée contre des fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction. Selon les observateurs internationaux présents au procès, celui-ci est conduit dans des conditions qui ne laissent aucune place à la défense et constitue une parodie de justice.

Notre parti apporte son soutien aux militants du groupe de Gdeim Izik. Il exige leur libération sans condition et la mise en œuvre du processus d'autodétermination.